



L'EXPERT RETRAITE DES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS



LA RETRAITE DES COMMERÇANTS ET INDÉPENDANTS UN ENJEU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les patrons à leur compte, qu'ils soient commerçants, artisans ou professions libérales, représentent avec leurs salariés et leurs conjoints, plus de 6 millions de personnes en France. Ils sont notre meilleure chance de créer des emplois, d'éloigner le chômage et de donner à la France la croissance dont elle a besoin.

Pour eux, la retraite est une variable cruciale qui doit être anticipée. Bien comprise, elle leur permettra de sécuriser leur entreprise, au bénéfice de tous. Mal gérée, elle compromettra leurs chances de succès et compromettra aussi la cession et la transmission de leurs affaires.

Être à son compte reste une aventure qui pourrait être bien mieux soutenue, et à cet égard la retraite constitue une problématique qui souffre d'un grave déficit de pédagogie.

De par sa légitimité et son métier, Médicis propose des solutions et réunit des partenaires pour apporter des réponses concrètes à ces enjeux.

Un seul principe dicte notre action : **il n'est de richesse que d'hommes !**

Louis GRASSI
Président de Médicis

LES INDÉPENDANTS

DU COMMERCE EN FRANCE

Commerçants, chefs d'entreprises commerciales, ils sont près de 800 000 en France à développer leur savoir-faire, à faire vivre les villes et les campagnes et à assurer un lien de vie évident que personne ne souhaiterait voir disparaître.

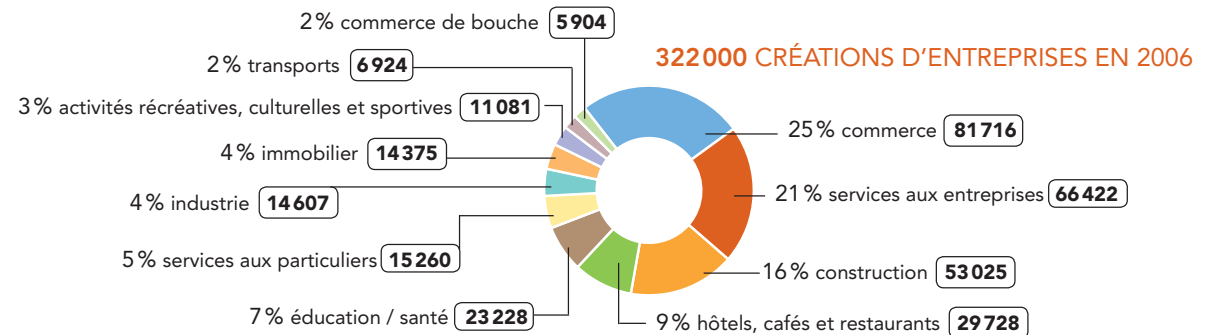
Les métiers de bouche, les commerçants de centre-ville, les gérants de sociétés immobilières, informatiques, de communication, ...

Chaque année, plus de 300 000 nouvelles entreprises se créent, générant près de 630 000 emplois (créateurs d'entreprise compris).

PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES

- 3 ans plus tard, 67% des entreprises existent toujours. 5 ans plus tard, 52% des entreprises créées poursuivent leur activité.
- À 3 ans, 56% d'entre elles n'ont pas de salariés, 25% ont de 1 à 2 salariés, 11% ont de 3 à 5 salariés, 8% ont au moins 6 salariés.

Source : Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE)



LA RETRAITE DES INDÉPENDANTS



DES PROFESSIONNELS AUX CONTRAINTES SPÉCIFIQUES

Ce sont des hommes orchestres : leurs vies professionnelle et personnelle sont souvent très imbriquées, qu'il s'agisse de leur emploi du temps, de leur famille ou de leur patrimoine. Ils exploitent leur activité souvent seul ou en couple, avec un ou deux salariés. Autant dire que toute l'entreprise repose essentiellement sur leur capacité personnelle à réussir.

Leurs revenus sont variables : leurs résultats fluctuent pendant l'année et leurs ressources ne sont pas stables. Certains commerçants ont des revenus trop modestes pour garantir quatre trimestres de cotisation vieillesse par an, alors qu'ils ont travaillé toute l'année. Un chômeur, lui, validera quatre trimestres sans travailler.

Ces particularismes doivent être compris pour apporter des réponses adaptées aux défis de la retraite des indépendants du commerce.

LA RETRAITE DES COMMERÇANTS RESTE MODESTE SANS COMPLÉMENT VOLONTAIRE

Les régimes de protection sociale obligatoires

Lorsqu'on s'installe en tant qu'indépendant du commerce, on cotise obligatoirement à deux organismes :

- L'URSSAF pour les allocations familiales,
- Le RSI (Régime Social des Indépendants) pour la retraite et l'assurance maladie.

En complément, le commerçant peut faire le choix de souscrire des contrats complémentaires pour augmenter ses droits tant pour l'assurance maladie que pour la retraite.

La retraite obligatoire des commerçants

Depuis le 1^{er} juillet 2006, retraite et maladie sont regroupées au sein du RSI. Précédemment, la retraite obligatoire des commerçants était gérée par Organic.

La retraite obligatoire se compose de trois cotisations :

- La retraite de base : des cotisations à 16,65% du revenu professionnel, dans la limite du plafond de la sécurité sociale (PLSS), identiques à celles des salariés pour des prestations identiques.
- La retraite complémentaire obligatoire : un taux de 6,5% du revenu professionnel dans la limite de 3x PLSS.
- Une cotisation de 1,3% du revenu professionnel pour l'assurance invalidité-décès.

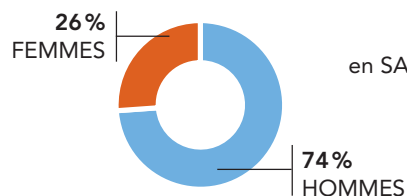
Il convient de souligner que cette retraite obligatoire ne garantit au maximum que 50% à 65% du revenu du commerçant, pour une carrière complète, rendant nécessaires les solutions de retraite complémentaire.

Le Régime Social des Indépendants (RSI) remplace les caisses d'assurance maladie et de retraite obligatoires des professions indépendantes. Il regroupe :

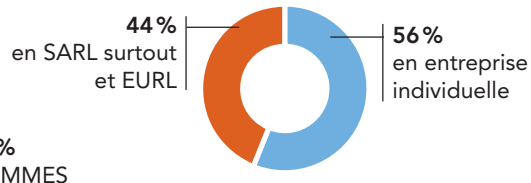
- l'assurance maladie des artisans, commerçants et professions libérales (Canam)
- l'assurance vieillesse et invalidité des artisans et de leurs conjoints (Ava-Cancava)
- l'assurance vieillesse et invalidité des commerçants et industriels indépendants (Organic).

Le RSI est donc le guichet social unique (santé et retraite) pour les professions indépendantes du secteur de l'artisanat et du commerce.

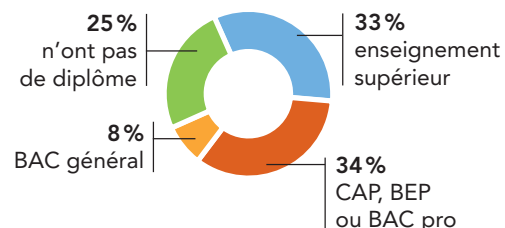
HOMME / FEMME



STATUT



FORMATION INITIALE



LES EXCLUSIVITÉS

de la retraite MADELIN de Médicis

- **LA LIBERTÉ**
un choix de 3 options et de 30 classes de cotisations.
- **LA PERFORMANCE**
un taux de rendement retraite moyen de près de 7% en 2006, supérieur de trois points à la moyenne observée sur le marché.
- **LA SOUPLESSE**
la possibilité de moduler chaque année les versements en fonction des capacités du chef d'entreprise.
- **UNE RÉVERSION DE 60%**
comprise dans le contrat (possibilité de porter son taux à 80 ou 100% ou d'y renoncer).
- **LIBERTÉ DE DÉSIGNATION**
du bénéficiaire de réversion.
- **PRIME À LA FIDÉLITÉ**
majoration gratuite du nombre de points de 5% pour les 10 meilleures années consécutives de cotisations.
- **UN FONDS D'ACTION SOCIALE**
disponible pour aider nos adhérents en difficulté.
- **UNE ASSURANCE DÉPENDANCE**
comprise dans le contrat, permettant de majorer la rente annuelle de 40 à 50% en cas de dépendance avérée.

LES SOLUTIONS RETRAITE ADAPTÉES AUX BESOINS DES COMMERÇANTS

En matière de retraite, le volet obligatoire s'avère souvent insuffisant, si le commerçant ne dispose pas d'autres revenus patrimoniaux.

Ainsi, si un indépendant souhaite bénéficier d'une retraite supérieure, il devra se constituer personnellement son épargne retraite grâce à l'un des dispositifs suivants : **contrat loi Madelin, Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) ou PERCO** si l'entreprise dispose d'au moins un salarié.



MÉDICIS : LE MÉTIER DE L'EXPERTISE RETRAITE

ET LES SOLUTIONS APPORTÉES AUX BESOINS DES INDÉPENDANTS DU COMMERCE

PREMIÈRE MUTUELLE SPÉCIALISÉE DANS LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES INDÉPENDANTS DU COMMERCE

Héritière du changement de statut d'Organic complémentaire, qui fut durant près de 30 ans chargée d'une mission d'intérêt général au service de la retraite des commerçants, Médicis est construite sur les valeurs de service public qui sont au cœur de son organisation mutualiste.

Médicis est aujourd'hui la seule mutuelle spécialisée dans l'épargne retraite des indépendants du commerce.

LES SOLUTIONS RETRAITE MÉDICIS : SUR-MESURE ET SIMPLICITÉ

Du sur-mesure :

trois publics (le chef d'entreprise, son conjoint, ses salariés),
trois besoins, trois solutions

Le chef d'entreprise mais aussi son conjoint, sa famille, ses éventuels salariés, sa trésorerie, la forme juridique de l'exploitation, le mode d'imposition choisi...

Voilà les variables qui paramètrent une gamme de produits bien adaptés.

Notre expertise nous permet de bâtir des solutions répondant exactement aux besoins des indépendants et de décliner une gamme de produits retraite couvrant toutes les attentes identifiées pour le chef d'entreprise personnellement, sa famille et ses salariés.

Médicis s'est donc attachée à proposer aux entreprises indépendantes des produits construits au sein des trois dispositifs législatifs et fiscaux les plus modernes et les plus adaptés : Madelin, Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) et Épargne Salariale (PERCO-I).

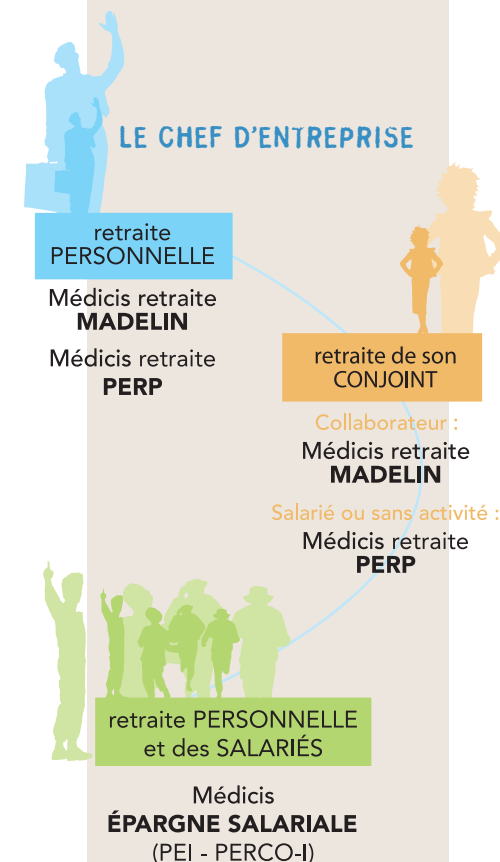
Le diagnostic de Médicis est alors, par conviction et par performance, le suivant :

- **Médicis retraite Madelin** est la solution retraite des chefs d'entreprise à leur compte et de leurs conjoints-collaborateurs.
- **Médicis retraite PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire)** est la solution retraite pour tous les chefs d'entreprise salariés (PDG de SA...), les anciens commerçants et pour leur conjoint salarié ou non dans l'entreprise, ou même sans activité professionnelle.
- **Médicis Épargne Salariale (PEI-PERCO-I)** est la solution retraite pour le chef d'entreprise ayant au moins un salarié. Un excellent dispositif conçu spécifiquement pour les TPE afin de permettre au chef d'entreprise de bénéficier, comme ses salariés, d'une épargne individuelle augmentée de l'abondement de l'entreprise.

Simplicité : le choix de la retraite en points

La retraite est devenue très compliquée en France. On mélange les trimestres d'assurances, les majorations spécifiques, les mesures de solidarité. Bref, la question la plus hasardeuse à se poser aujourd'hui est de savoir quel sera le montant de sa retraite demain.

Avec un système en points retraite, tout est simple. Chaque année, on achète des points. Chaque année, Médicis communique à ses adhérents le nombre total de points acquis et la valeur de service du point. Il suffit alors de multiplier l'un par l'autre, pour savoir de combien l'on dispose.





PARTENARIAT

Une offre complète en matière d'assurance et d'épargne retraite pour les indépendants : le défi des partenariats avec les deux mutuelles d'assurances MACIF et MAPA.

Ancrées dans le secteur de l'économie sociale et partageant des ambitions communes en matière de développement sur leurs marchés respectifs, Médicis et les mutuelles d'assurances MACIF ET MAPA (Mutuelle des professions alimentaires) ont souhaité nouer un partenariat dans le but de proposer une offre à forte valeur ajoutée à leurs adhérents.

À travers ces partenariats, les mutuelles proposent une gamme de solutions élargie au service des commerçants dans le domaine de l'épargne retraite et de l'assurance.

De nouvelles offres seront créées en commun par les mutuelles dès qu'un besoin sera identifié répondant à un cahier des charges cher aux trois structures : qualité des offres, déontologie, solutions personnalisées.



MÉDICIS

EN DATES ET EN CHIFFRES

- 1978 Création d'Organic complémentaire, une retraite complémentaire spécifique aux commerçants.
- 2004 Organic complémentaire devient Médicis. Toujours un seul métier : la retraite ; un public : les commerçants indépendants et les chefs d'entreprises commerciales

- 2006 : 160 000 adhérents (71 % en activité, 29 % retraités)
- 70 millions d'euros de prestations versées
- 2,15 milliards d'euros d'actifs gérés
- 166,2 millions d'euros de fonds propres

- 103,06 % de ratio de couverture réglementaire. Ce ratio témoigne de la capacité de Médicis à couvrir l'intégralité de ses engagements à ce jour. En terme de pilotage, il s'agit d'honorer la Provision Mathématique Théorique (PMT), c'est-à-dire l'évaluation des rentes susceptibles d'être versées par Médicis jusqu'au dernier vivant.

* La PMT de Médicis retraite Madelin s'élève à 2,02 milliards d'euros en 2006

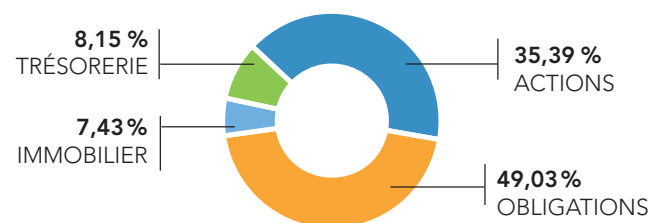
MÉDICIS : FIABILITÉ, SÉCURITÉ ET PERFORMANCE

Médecis, au travers de ses 160 000 comptes individuels gérés, composés de cotisants, d'anciens cotisants et de retraités, c'est aussi **2,15 milliards d'euros d'actifs, gérés selon une gestion financière moderne alliant performance et sécurité pour assurer les engagements à long terme.**

Ce sont des actifs toujours supérieurs au total des droits, déjà versés ou à venir, de ses adhérents. En clair, Médecis prouve en permanence sa fiabilité financière par le respect de ses obligations réglementaires, par la qualité de sa gestion et par sa capacité à pouvoir honorer l'ensemble des droits acquis par ses membres, au quotidien.

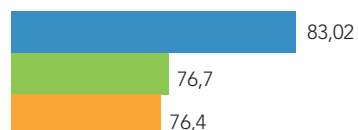
Médecis, c'est aussi près de 170 millions d'euros de fonds propres, constituant en quelque sorte le capital social de la mutuelle, propriété collective de tous ses membres, au-delà des droits acquis par chacun, gérés sous le contrôle de son autorité de tutelle (ACAM - Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles).

Répartition des actifs

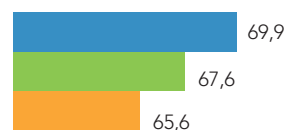


- AGF AM
- AXA IM
- CCR Actions
- Comgest
- CPR AM
- Crédit Agricole AM
- Crédit Suisse AM
- Fortis IM
- Fondinvest
- HSBC Private Bank
- Ixis AM
- Lombard Odier DH
- NSM Gestion
- Pictet - Ecureuil
- Rothschild & Cie
- Société Générale AM
- UBI
- UBS
- BNP Paribas
- Société Générale

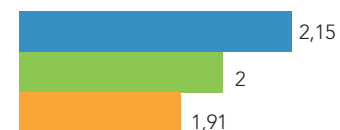
Évolution de chiffre d'affaires
en millions d'euros



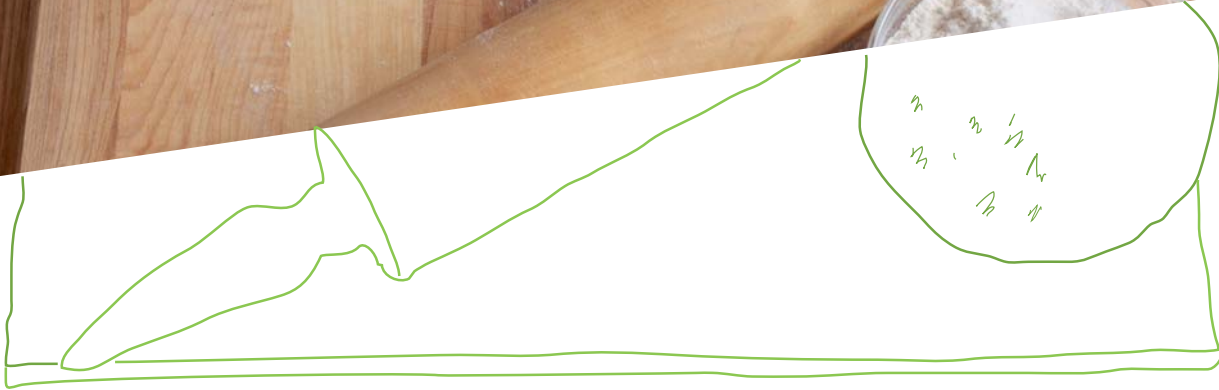
Évolution des prestations versées
en millions d'euros



Évolution des actifs gérés
en milliards d'euros



2004 2005 2006



MÉDICIS : UNE ENTREPRISE PORTEUSE DES GRANDES VALEURS DE NOTRE TEMPS

Médecis, de par son histoire et son ambition, se trouve au carrefour de valeurs dont elle entend porter haut les couleurs. **Valeurs du service public** d'abord, dont elle est issue et d'où elle tire la compréhension de son métier, **valeurs mutualistes** ensuite, où l'humanisme rime avec rentabilité sans contradiction, et **valeurs des entreprises** à taille humaine, enfin, dont elle est un exemple fidèle.

LES VALEURS PUISÉES DANS UN QUART DE SIÈCLE AU SEIN DU SERVICE PUBLIC ONT FORGÉ NOS CONVICTIONS

De 1978 à 2003, Médecis a d'abord été Organic complémentaire. Avec déjà pour mission, au sein du régime Organic, de favoriser un diagnostic retraite permettant aux indépendants de véritablement choisir la retraite qui convenait le mieux à leur situation personnelle.

Le succès de la démarche s'est ensuite accommodé de transformations nécessaires, liées à l'évolution de la carte retraite des commerçants et aboutissant à la naissance de Médecis en 2004.

Ce changement d'identité juridique ne s'est toutefois pas accompagné d'un changement de convictions. C'est au contraire cette logique de service public que Médecis se flatte tous les jours de proposer à ses adhérents : une transparence totale, des choix de gestion raisonnables préservant les intérêts de ses 160 000 adhérents, une adaptation permanente aux contraintes des TPE, de leur trésorerie et des besoins de l'entrepreneur.

Depuis, Médecis travaille dans une relation de confiance avec le Régime Social des Indépendants (RSI), qui gère les deux premiers étages de la carte retraite des indépendants du commerce.

LES VALEURS MUTUALISTES, PLUS MODERNES QUE JAMAIS

Solidarité, démocratie, responsabilité... Les points cardinaux de la mutualité française sont également ceux de Médecis.

La **solidarité** s'exprime au travers d'une conviction forte : la retraite n'est pas un produit commercial comme les autres. Elle s'exprime aussi au travers du mode de gestion choisi pour nos retraites : la même valeur de point retraite pour le cotisant comme pour le retraité.

La **démocratie** passe par une représentation qui ne prévoit pas d'actionnaires, mais des délégués et des administrateurs bénévoles, tous membres de la mutuelle et ayant un compte ouvert à Médecis en qualité d'adhérents, commerçants en activité ou retraités.

La **responsabilité**, enfin, se traduit par une totale transparence du fonctionnement de la mutuelle, dont les comptes, les équilibres et les structures sont visibles par tout un chacun. Depuis 2002, le nouveau Code de la Mutualité conjugue cette responsabilité avec un principe supplémentaire de rentabilité, qui oblige Médecis à prouver quotidiennement sa capacité à honorer tous ses engagements envers ses membres.



MÉDICIS, MUTUELLE ADHÉRENTE À LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

Premier mouvement social du pays, la **Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)** fédère la plupart des mutuelles, organismes à but non lucratif fondés sur des principes de solidarité et de non discrimination.

Les vraies mutuelles, régies par le Code de la Mutualité, se distinguent fondamentalement des sociétés commerciales d'assurances par quatre grands principes inscrits dans le Code de la Mutualité :

Les mutuelles

- **sont des sociétés de personnes et non de capitaux** et n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Leurs représentants sont élus par des adhérents.
- **n'ont pas vocation à gérer des profits**, elles investissent leurs excédents au service des adhérents.
- **ont l'ambition de faire vivre un système de prévoyance**, d'entraide et de solidarité.
- **combattent l'exclusion et la discrimination** : elles ne sélectionnent pas leurs adhérents ; chacun est assuré d'une égalité de traitement.

MÉDICIS, PARTENAIRE D'INFOGREFFE

plus près des créateurs d'entreprise

Chaque année, ce sont 200 000 coffrets d'information qui sont adressés aux créateurs d'entreprise.

Dès le début d'activité, le chef d'entreprise a besoin de s'entourer de partenaires fiables pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet. Le coffret Infogreffe répond à cet objectif : faire connaître au créateur des offres pour le développement de son activité et pour sa situation nouvelle de travailleur indépendant : logiciel comptable, garantie sociale des chefs & dirigeants d'entreprise (GSC), prêts bancaires, retraite, ...



UNE GESTION REPRÉSENTATIVE DES INDÉPENDANTS

Un pilotage représentatif du monde du commerce

Les 44 délégués à l'Assemblée Générale de Médicis sont élus pour six ans au suffrage universel direct par les 160 000 membres de Médicis. Tous sont commerçants, chefs d'entreprises commerciales en activité ou retraités.

L'Assemblée Générale élit pour six ans le Conseil d'Administration composé de 15 administrateurs.

Un contrôle extérieur pour une plus grande transparence

À des fins de transparence et de rigueur, Médicis a créé une Commission de Contrôle Interne. Par ailleurs, Médicis est contrôlée par un commissaire aux comptes externe et est soumise à une tutelle assurée par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Une veille sur les intérêts des adhérents

L'Association de Défense et de Promotion des Intérêts des Adhérents de Médicis (ADEPIA) et le Groupement d'Épargne Retraite Populaire (GERP) sont deux asso-

ciations créées respectivement pour le produit Madelin et pour le produit PERP. Elles permettent aux indépendants du commerce de bénéficier des conditions de ces contrats groupe et veillent au respect des droits des adhérents et à la bonne information transmise.

LA VOLONTÉ DE MÉDICIS : S'ENRACINER AU CŒUR DES MÉTIERS ET ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DES ENTREPRISES

L'enracinement de Médicis au cœur des métiers

Les commerçants ont, de tous les temps, été le lien humain et social le plus puissant qui soit. D'aussi loin que remontent les sociétés humaines, aucun développement, aucun progrès ne s'est fait sans ces hommes et ces femmes dont la présence ou l'absence, continue de façonner la société, dans les villes, les banlieues ou les campagnes. C'est pourquoi, Médicis est enracinée dans l'univers des commerçants, grâce à des conventions de partenariats avec des organisations telles que la Boucherie Française, la Boulangerie-Pâtisserie, les commerçants non-sédentaires.

NOS PARTENAIRES PROFESSIONNELS



Confédération Nationale de la
Boulangerie-Pâtisserie Française



Confédération Française de la
Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs



Fédération Nationale
des Syndicats des Commerçants
des Marchés de France

Médicis, présente aux côtés des entrepreneurs

Encourager la création d'entreprise

La création d'entreprise est à la fois une richesse et une complexité. Le porteur de projet doit à la fois gérer l'aspect entreprise-activité-business et affaires personnelles (protection sociale, santé, retraite, ...).

Des porteurs de projets à la pérennité des créations d'entreprise, il s'écoule généralement cinq années cruciales pour l'entreprise.

Ce sont aussi des années où le conseil, la proximité, la capacité à comprendre les besoins des entrepreneurs et à apporter rapidement des solutions, forment un véritable métier.

Apporter le plus rapidement possible un conseil adapté et de qualité est le premier défi que Médicis s'est imposé.

Notre partenariat avec Infogreffe nous permet depuis 2004 de porter une première information adaptée aux créateurs dans les deux à huit jours qui suivent la création de chaque entreprise commerciale.

Accompagner l'innovation et le développement

En parrainant deux prix remis à des chefs d'entreprises, Médicis choisit de soutenir et d'encourager leurs projets et leur esprit d'initiative.

Médicis s'est en effet associée, depuis 2004, au Grand Prix des micro-entreprises, un prix qui récompense par une dotation de 7 500 € le dynamisme, la créativité et les idées de développement d'un chef d'entreprise.

Soucieuse également de la pérennité des entreprises, Médicis est devenue parrain du Concours Talents, premier concours national de la création d'entreprise, soutenu par le réseau des Boutiques de Gestion. Les chiffres démontrent en effet qu'une entreprise accompagnée au démarrage crée plus d'emplois et a une pérennité supérieure à la moyenne nationale.



Porter la voix des entreprises de taille humaine

Partageant la culture de ses adhérents, Médicis adhère au mouvement ETHIC, qui regroupe en France les Entreprises de Taille Humaine, Indépendantes et de Croissance.

S'inscrivant pour elle-même dans ce courant d'idées, Médicis se positionne aussi en représentante des intérêts des indépendants du commerce, dans leurs enjeux de tous les jours, par rapport aux services publics, ou aux règles des marchés, sujets sur lesquels ETHIC fait porter son lobbying.

Au sein d'une organisation différente mais animée par un même esprit, Médicis est également partenaire de la «Semaine Nationale de l'Artisanat» organisée par l'APCM (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers), une semaine événement pour promouvoir l'artisanat en France, la petite entreprise, les savoir-faire et leur transmission.

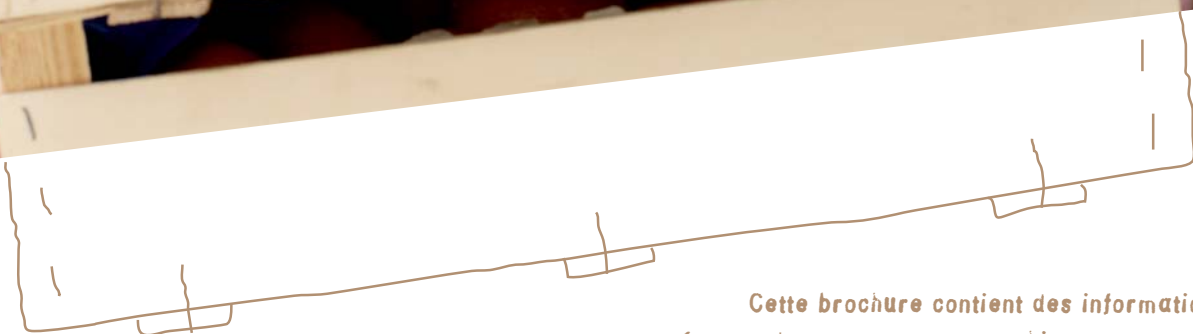
ethic

Entreprises de Taille
Humaine Indépendantes
et de Croissance

MÉDICIS, membre d'ETHIC

Créé par Yvon Gattaz en 1975, présidé par Sophie de Menthon, ETHIC propose depuis plus de trente ans des valeurs auxquelles Médicis apporte son énergie : fonder une hiérarchie sur les seules qualités de l'homme, sincérité des comptes fiscaux, impératif de rentabilité, responsabilité personnelle des dirigeants, recherche de l'harmonie sociale, prise en compte de l'intérêt général...

Aujourd'hui, ETHIC promeut essentiellement le concept de l'entreprise de croissance : une entreprise se dotant d'une stratégie de développement durable, intégrant une ambition entrepreneuriale, capitalistique mais humaine. Elle s'affirme comme la structure la plus favorable à l'intégration de tout individu, et ce quel que soit son niveau de compétence ou de qualification. Elle permet ainsi à chacun de se réaliser et de s'assumer en s'inscrivant comme maillon essentiel de l'organisation générale.



Cette brochure contient des informations valables à sa parution (septembre 2007)
et sous réserve des erreurs typographiques pouvant exister. Crédit photos : Masterfile, Stockbyte
Création et réalisation : **LNDB** RCS PARIS B390 998 888

WWW.MUTUELLE-MEDICIS.COM



Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services

18 rue de l'Amiral Hamelin - 75780 PARIS cedex 16 - Tél : 01 44 34 47 00 - Fax : 01 44 34 47 01 - Mutuelle adhérente à la FNMF, régie par le Code de la Mutualité - N° Registre National des Mutuelles : 315 062 687 - infos@mutuelle-medicis.com